

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
		The second secon
	1. Intitulé du projet	
Création d'une déchèterie sur la commune	de Lezay au lieu-dit la « Plaine du Château ».	
		Cumpana to the
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	petitionnaire(s)
2.1 Personne physique	Prénom	
Nom	THE PARTY OF THE P	THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY O
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Communauté de Communes du Cellois Coeur	de Poitou Mellois et Val de Boutonne
Nom, prénom et qualité de la personne		
habitiée à représenter la personne morale	Bertrand DEVINEAU, Promi	leut
RCS / SIRET 121001016917	155 10.60 11 Forme juridique	ECPI
Joigne	ez à voire demande l'annexe obligatoire	n°1
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 12	
	dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des	seuils et critères de la catégorie
	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au Rubrique 2710 de la nomenclature ICPE : install	ation de collecte de déchets apportés
	par le producteur initial de ces déchets (Autoris	
	4. Caractéristiques générales du projet	
Potential the manufacture of the		. formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du tuels traveux de démolition) formulaire
	erie sur la commune de Lezay, au lieu-dit la "Plai	ne du Château*.
	·	

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif :

- -de permettr 🗗 a fermeture de deux autres déchèteries, Rom et Chey, qui ne répondent plus aux exigences réglementaires et techniques actuelles ;
- -de permettre aux usagers d'évacuer leurs déchets qui ne sont pas collectés dans le cadre du service de collecte des ordures ménagères ;
- -de limiter la multiplication des dépôts sauvages sur le domaine public ;
- d'économiser les matières premières en privilégiant le recyclage, la valorisation ou le réemploi de certains déchets ;
- d'assurer un stockage et un traitement des déchets dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- -de sensibiliser l'ensemble de la population aux questions de respect de l'environnement;
- -de proposer une solution de tri et de valorisation pour les artisans du territoire.

Ce site a été choisi car il s'agit d'une zone constructible réservée aux activités industrielles, artisanales, commerciales, de bureaux et de services (Zone Ux du PLU de Lezay). De plus, il est à proximité immédiate de la plateforme de compostage des déchets vers de la CC ce qui permet de limiter les distances de transport.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Un décapage des terres va être réalisé afin de construire en premier lieu les quais, plateformes et bâtiments.

Les réseaux (électriques, eaux usées, eaux pluviales, télécom) vont être installés.

Les plateformes roulantes seront imperméabilisées.

Les équipements seront installés.

Enfin, le site sera végétalisé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit d'une nouvelle déchèterie destinée à l'accueil des déchets des particuliers et professionnels du territoire. Elle est amenée à remplacer deux déchèteries vieillissantes, de conception dépassée et de superficie limitée, ne permettant plus de répondre aux attentes environnementales et sociales de la collectivité.

La fréquentation a été estimée à 11 500 passages/an en 2029.

Le stockage en bennes, en plateformes et en bâtiment garantira aux usagers et aux agents d'exploitation un tri optimisé, une limitation des temps d'attente et des conditions de sécurité optimales.

La déchèterie permettra de d'accueillir de nombreux flux de déchets via 10 quais, une plateforme de stockage au sol et un bâtiment accueillant des zones de stockage (DEEE, DMS, réemploi). Le bâtiment accueillera également un local pour l'agent, des sanitaires et un local technique.

Les accès VL et PL seront dissociés.

Elle sera ouverte au public du lundi au samedi.

Adresse et commune(s) d'implantation Coordonnées géographiques¹ Long. 46 ° 15 ° 29 "N Lat. 00 ° 00 ° 20 ° 20 ° 20 ° 20 ° 20 ° 20
d'implantation Lezay (79120), lieu-dit "La Plaine du Château" Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'ariicle R. 122-2 du code de l'environnement :
ezay (79120), lieu-dit "La Plaine du Château" Pour les cafégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :
Point d'arrivée : Long ° _ ' _ Lat ° _ ' _ Communes traversées : Lezay

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'autil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	A noter deux ZNIEFF se situent : - à 400 m au Nord du projet - ZNIEFF de type II Plaine de la Mothe Saint-Heray Lezay (n° régional : 06910000) - à 400 m au Sud du projet - ZNIEFF de type I la Prairie de Lezay (n° régional : 00000885)
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	0		A noter la présence à 200 m au sud de la future déchèterie de l'ancien site Poitou- Charentes Oléagineux - PCO qui disposait de deux ateliers d'extraction d'huile à l'hexane, dont le premier atelier a été créé en 1987 et le second en 1992. L'exploitation des deux ateliers d'extraction d'huile a couru jusqu'en juin 2000, date à laquelle une procédure de liquidation judiciaire a été engagée à l'encontre de la société PCO. Depuis 2003, le site fait l'objet d'une surveillance des eaux souterraines 2 fois/an (site BASOL 79.0013).
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	
D'un site Natura 2000 ?	×		La ZPS NATURA 2000 FR 5412022 (25 000 ha) se situe à 400 m au nord est du site étudié.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X q,ean 5 Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications П X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire $\overline{\mathbf{x}}$ en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Le projet est situé dans la zone Ux (Zone Urbaine) du Plan Local d'Urbanisme d'entraîner des (PLU). Le secteur Ux est une zone réservée aux activités industrielles, perturbations, des artisanales et commerciales, de bureaux et de services. dégradations, des Bien qu'actuellement en prairie, ce site avait donc vocation à évoluer. destructions de la × biodiversité existante : faune. flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir X un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet est situé dans la zone Ux (Zone Urbaine) du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le secteur Ux est une zone réservée aux activités industrielles, artisanales et commerciales, de bureaux et de services.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concemé par des risques naturels ?	X		La commune de Lezay est concernée par le risque sismique de niveau modéré. La commune de Lezay est concernée par un atlas des zones inondables (rivière de la Dive). La commune de Lezay est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles. La future déchèterie n'est pas concernée par ces deux aléas.
	Engendre-t-li des tisques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Les déplacements concernent : - les apporteurs de déchets et valorisables qui viendront sur site (particuliers et artisans) - les camions en charge des évacuations des différents flux collectés et triés
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Hormis les bruits associés aux véhicules des apporteurs et des véhicules de reprise des déchets, aucune autre source de bruit ne sera présente.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Non. Les déchets apportés et collectés sont essentiellement des déchets "inertes". Les seuls déchets organiques sont les déchets verts. Le dégagement d'odeur dépend fortement du type de déchets verts apportés et de la période d'apport. Les déchets verts sont collectés en vrac et sont évacués régulièrement en flux tendu en tenant compte des odeurs éventuelles.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?		X	Les seules émissions lumineuses seront les quelques candélabres allumés sur le site le matin et le soir en hiver.
	Engendre-t-it des rejets dans l'air ?		×	Hormis les émanations des véhicules, il n'y a pas de production de rejets gazeux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux pluviales atmosphérique du site sont collectées, déshuilées, débourbées et tamponnées avant rejet dans le milieu naturel.
Emissions	Engendre-t-il des efficents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	L'activité du site n'engendre pas proprement dit une production de déchets non dangereux, inertes et dangereux.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Le projet est situé dans la zone Ux (Zone Urbaine) du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le secteur Ux est une zone réservée aux activités industrielles, artisanales et commerciales, de bureaux et de services.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humoines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	Le projet est situé dans la zone Ux (Zone Urbaine) du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le secteur Ux est une zone réservée aux activités industrielles, artisanales et commerciales, de bureaux et de services.
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants o
Oui	Non Si oui, décri		100	
	is qu'à proximité immé e de compostage de dé			d'implantation de la déchèterie, on retrouve :
L'ancienne us	sine Oxalor à l'arrêt			
L'ancien site	Poitou-Charentes Oléa	gineux	- PCO	(ateliers d'extraction d'huile à l'hexane)) l'arrêt
	ition des avis de l'autor		A	oist m'entre dans l'étude des effets sumulés à souv de notre assist
			cun pr	ojet n'entre dans l'étude des effets cumulés à ceux de notre projet.
			cun pr	ojet n'entre dans l'étude des effets cumulés à ceux de notre projet.
			cun pr	ojet n'entre dans l'étude des effets cumulés à ceux de notre projet.
6.3 Les incide	le Aquitaine, il apparai	i ée s a	u 6.1 s	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfronti è re ?
6.3 Les incide	ences du projet identif	i ées a	u 6.1 s	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfronti è re ?
6.3 Les incide	ences du projet identif	i ées a	u 6.1 s	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfronti è re ?
6.3 Les incide	ences du projet identif	i ées a	u 6.1 s	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfronti è re ?
DREAL Nouvel	ences du projet identif	i ées a	u 6.1 s	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfronti è re ?
6.3 Les incide	ences du projet identif	i ées a	u 6.1 s	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les eaux pluviales seront collectées, traitées par un débourbeur-déshuileur, puis stockées dans un bassin de stockage avant rejet dans le milieu naturel.

Les eaux utilisées lors d'un incendie seront retenues, stockées et traitées par un prestataire agrée,

Les déchets dangereux seront collectés dans un local conforme (résistance au feu, rétention séparée des produits, etc...). La sécurité des usagers et des agents est intégrée au projet : système anti-chute en haut de quai, séparation de la circulation VL/ PL, EPI pour les agents, etc...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En parallèle de ce formulaire, la Communauté de Communes a fait réaliser un pré-diagnostic faune / flore afin d'identifier les enjeux écologiques potentiels de la zone d'étude (le rapport émis est présenté en Annexe).

Les informations bibliographiques ainsi que les expertises de terrain réalisées ont montré que les enjeux écologiques potentiels au sein la zone d'étude sont très limités. Malgré la proximité immédiate de la ZPS FR 5412022 « Plaine de la Mothe Saint-Héray-Lezay », l'étude a conclu qu'aucune interaction potentielle n'est à prévoir entre la zone de projet et ce site Natura 2000. A ce titre, nous estimons que le projet peut donc être dispensé d'évaluation environnementale, une notice d'incidence nous parait suffisante au regard des enjeux.

8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires	25
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	



8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Rapport du pré-diagnostic faune / flore réalisé par Biotope en juillet 2017

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Melle

le,

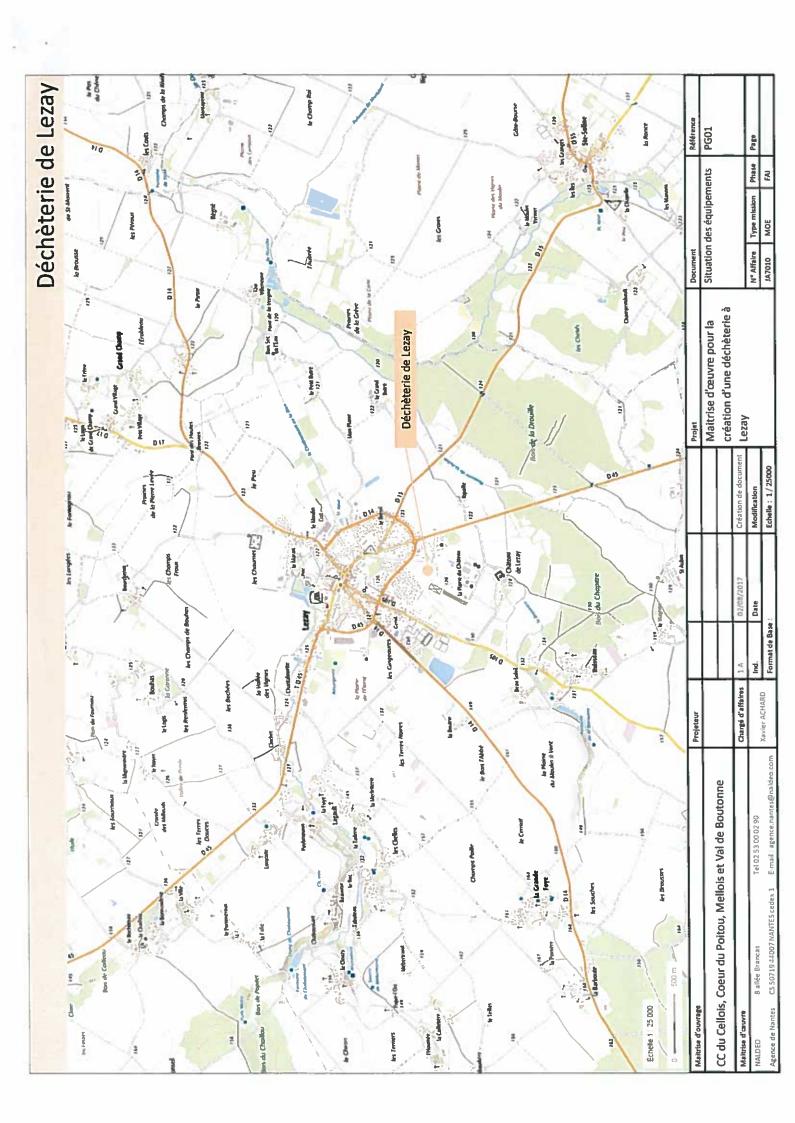
2 octobre

2017

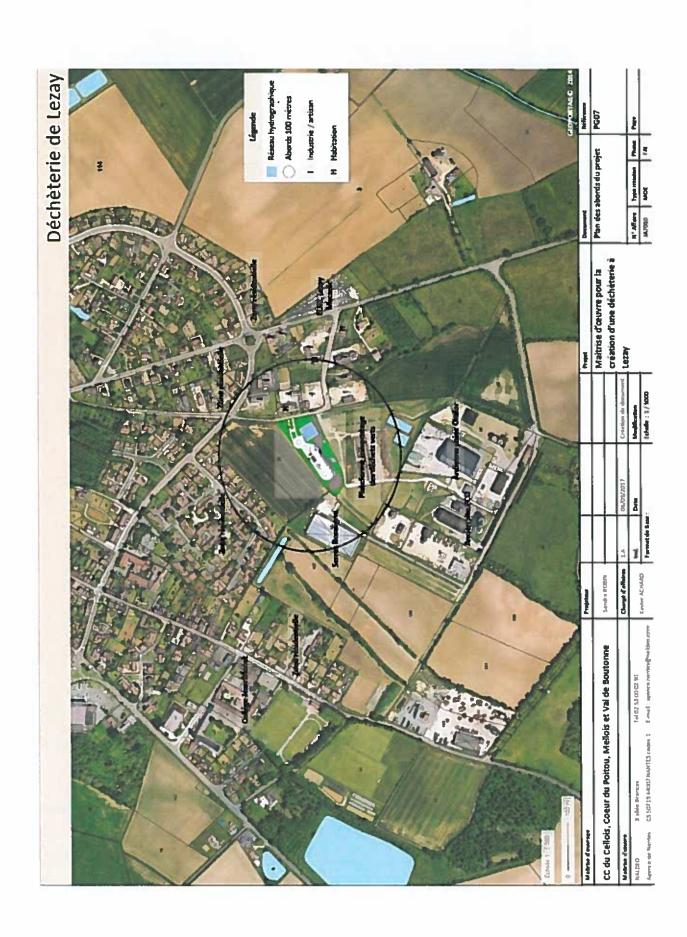
Signature

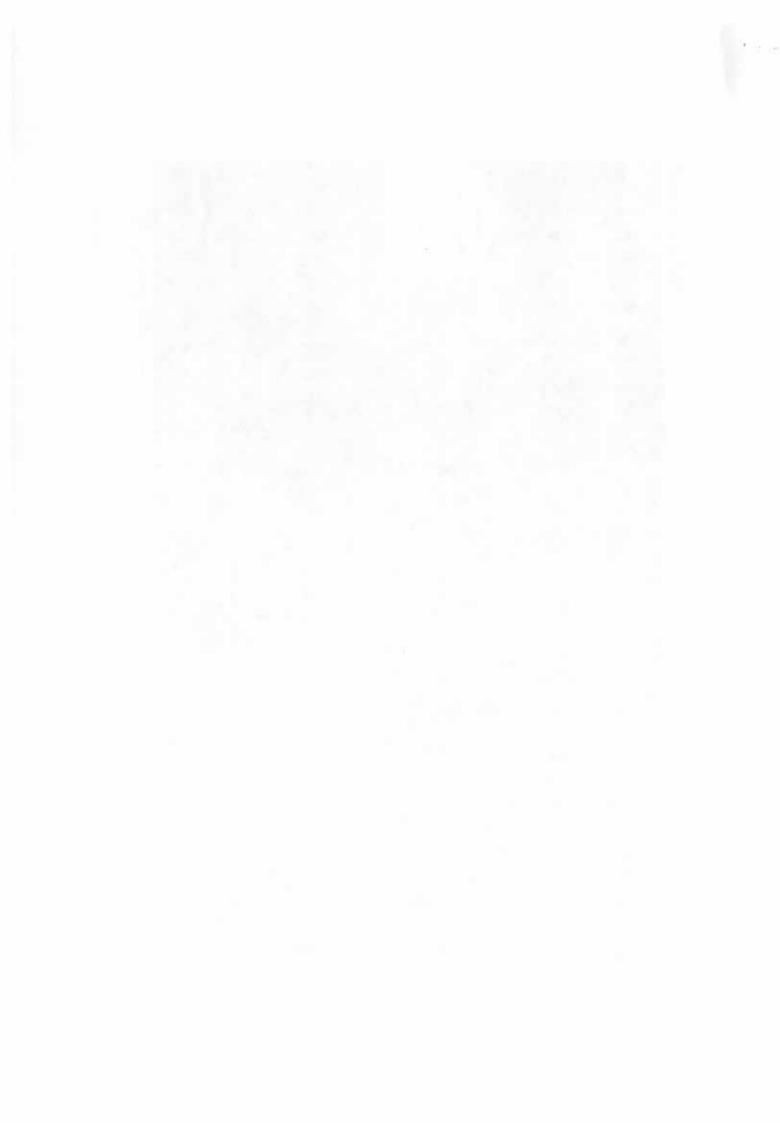
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Belland DEVINEAN, berident

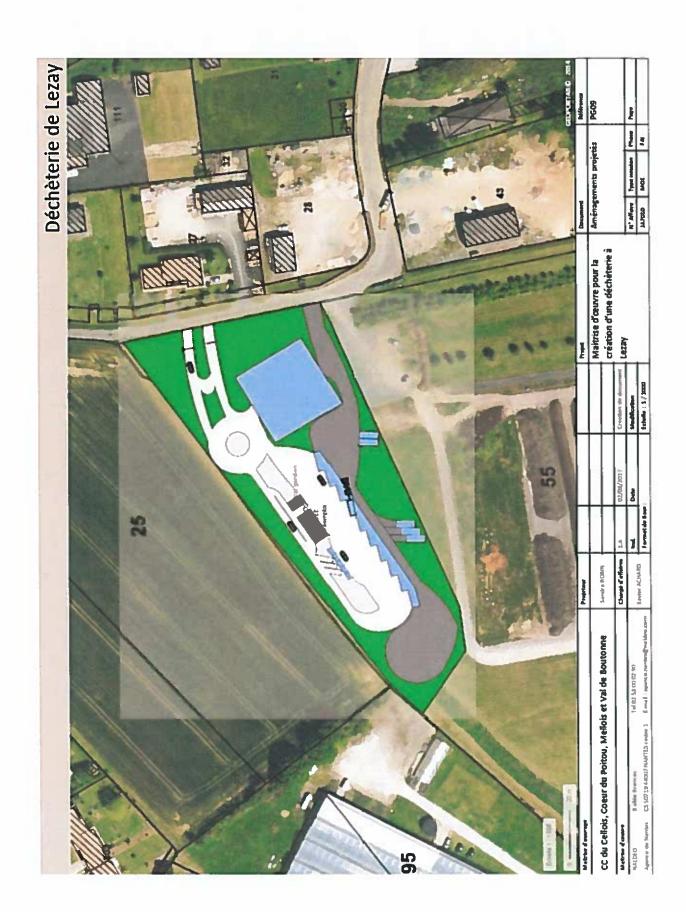




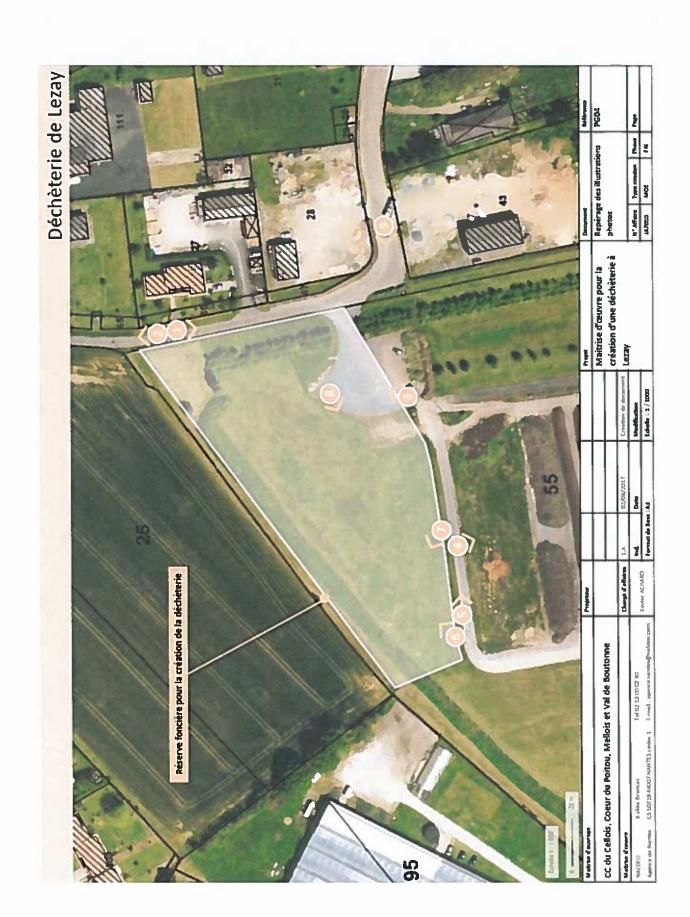




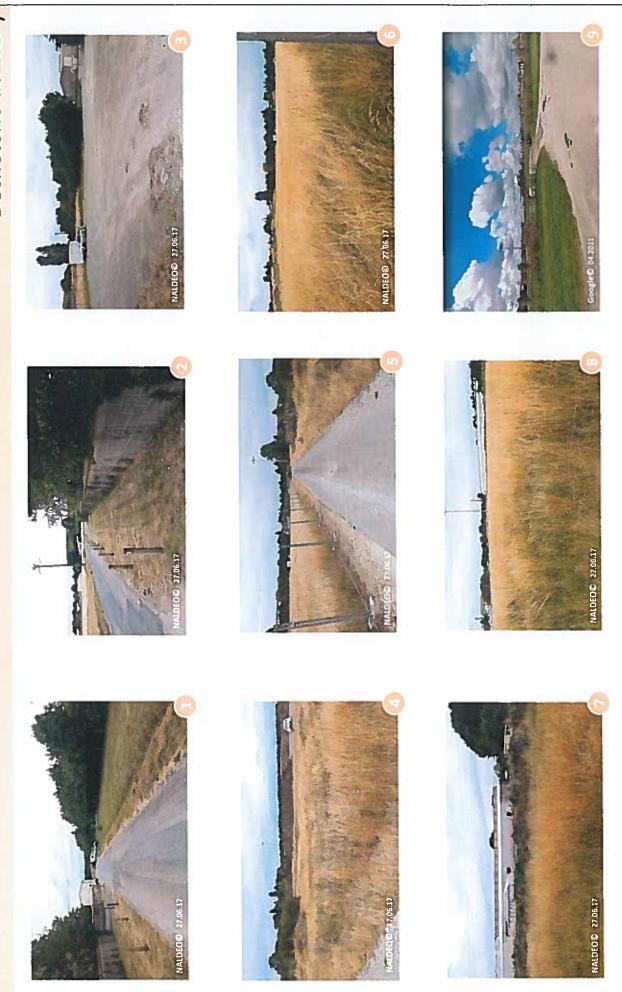












Mattrise d'ouvrage		Projeteur				Projet	Document		Reference	
						Maitrise d'œuvre pour la	Reportage	Reportage photographique	e PGOS	
CC du Cellois, Coeur du Poitou, Mellois et Val de Boutonne	is et Val de Boutonne					création d'une déchèterie à				
Mattrise d'ceuvre		Changé d'affaires	1.A	02/08/2017	Création de document	Lezav				7
NALDEO Ballée Brancas	Tel 02 53 00 02 90		Ind.	Date	Modification		N" Affaire	N" Affaire Type mission Phase Page	se Page	
Agence de Nantes CS 50719 44007 NANTES cedex 1 E-mail agence nantes@naldeo.com	E-mail agence nantes@naldeo.com	Xaver ACHARD	Format de Base : A3	.A3	Echelle: 1 / 1000		JA7010 MOE	MOE FAI		

